

KRYPT® 540

Herbicide haut de gamme Concentré soluble (SL)
540 g/l glyphosate acide Usage professionnel



A.M.M. n° : 2200753 détenue par BARCLAY CHEMICALS R&D LTD
Concentré soluble (SL) contenant 540 g/L (39.9% m/m) de glyphosate (sel de potassium)

KRYPT 540 est un herbicide foliaire polyvalent, systémique, non sélectif et non rémanent dans le sol. Sa substance active, le glyphosate, fait preuve d'une efficacité remarquable sur la plupart des mauvaises herbes levées.

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

KRYPT 540 est un herbicide systémique pour lutter contre la plupart des mauvaises herbes graminées et dicotylédones dans les situations suivantes :

- Cultures fruitières (dont fruits à pépins, fruits à noyau, agrumes, olivier, fruits à coque)
- Zones cultivées (avant mise en culture, avant plantation et après récolte)
- Destruction des cultures. Destruction des couverts et repousses dans les cultures. Zones non cultivées. Forêt.
- Cultures ornementales (arbres et arbustes, rosiers). Zones non agricoles perméables et imperméables (Allées de parc, jardins publics, trottoirs, cimetières, désherbage total, sites industriels et voies).

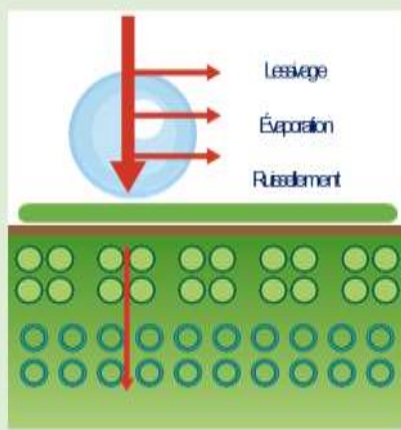
Respecter l'Arrêté du 15 janvier 2021 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques concernant les différentes surfaces PJT et DT à traiter.

(1) ZNT aquatique : Zone Non Traitée par rapport à un point d'eau temporaire ou permanent.

01

GLYPHOSATE SEL DE POTASSIUM

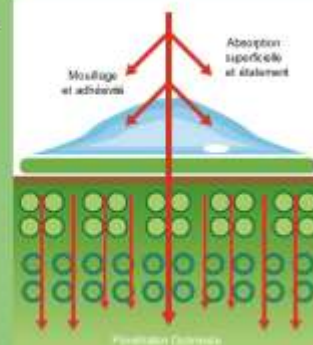
Le glyphosate, de par sa nature hydrophile pénètre difficilement au travers des cuticules.



02

BIOGRADE

Le double caractère lipophile (affinité avec les cuticules) et hydrophile (compatibilité avec le glyphosate) des co-formulants BIOGRADE permet une rétention maximale des gouttelettes sur les feuilles et une diffusion plus rapide dans la plante.



La nouvelle formulation sel de potassium de KRYPT® 540 autorise une pénétration optimisée du glyphosate dans les plantes, pour une efficacité maximale, même en conditions difficiles.

03



L'impact toxicologique et environnemental des produits à base de glyphosate est déterminé par la nature et la quantité des co-formulants.

04

KRYPT® 540 est en classement toxicologique H411: toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Pour une meilleure protection de l'utilisateur et de l'environnement, veiller à respecter les recommandations de sécurité :

- SPe3, SP1, SPe2
- Délai de ré-entrée dans la parcelle : 6 heures
- Respecter une zone de 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
 - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
 - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

La société **LANGUEDOC CHIMIE** dispose d'un agrément d'entreprise exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques. Agrément phytopharmaceutique N° LR 00209

Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

NOTA : Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier. La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.

Le 13 03 2025



LANGUEDOC CHIMIE

ZI la Coupe – CS 90518 – 11100 NARBONNE / Tél 04 68 41 70 70

www.languedoc-chimie.com





KRYPT®540

Herbicide haut de gamme Concentré soluble (SL)
540 g/l glyphosate acide Usage professionnel



05 GRANDES CULTURES

| Usages | Dose maximale d'emploi | Nombre maximum d'applications | Délai avant récolte (jours) | Zone non traitée aquatique (mètres) | Zone non traitée plantes non cibles (mètres) |
|---|---|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|--|
| Traitements généraux Intercultures, jachères et destruction de cultures | 2 L/ha | 1/an | F | 5 | - |
| | Ne pas appliquer en situation de labour effectué avant l'implantation de la culture, à l'exception des cas de cultures de printemps installées après un labour d'été ou début d'automne en sols hydromorphes. Ne pas dépasser la dose annuelle de 1080g de glyphosate par hectare. | | | | |
| | 4 L/ha | 1/an | F | 5 | 5 |
| Uniquement dans le cadre d'une lutte réglementée. | | | | | |
| Traitements généraux Destruction des couverts et repousses dans les cultures | 2 L/ha | 1/an | F | 5 | - |

PÉPINIÈRES ET PLANTATIONS PLEINE TERRE

(arbres, arbustes, rosiers)

| Usages | Dose maximale d'emploi | Nombre maximum d'applications | Délai avant récolte (jours) | Zone non traitée aquatique (mètres) | Zone non traitée plantes non cibles (mètres) |
|--|--|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|--|
| Pépinières pleine terre | 3,3 L/ha | 1/an | Non applicable | 5 | 5 |
| | Efficacité montrée sur dicotylédones annuelles et dicotylédones bisannuelles à la dose de 3,3 L/ha. Efficacité montrée sur graminées annuelles à la dose de 2,7 L/ha. | | | | |
| | 5,3 L/ha | 1/an | Non applicable | 5 | 5 |
| Uniquement pour des applications par taches. Efficacité montrée sur adventices vivaces. | | | | | |
| Plantations pleine terre | 3,3 L/ha | 1/an | Non applicable | 5 | 5 |
| | Efficacité montrée sur dicotylédones annuelles et dicotylédones bisannuelles à la dose de 3,3 L/ha. Efficacité montrée sur graminées annuelles à la dose de 2,7 L/ha. | | | | |
| | 5,3 L/ha | 1/an | Non applicable | 5 | 5 |
| Uniquement pour des applications par taches. Efficacité montrée sur adventices vivaces. | | | | | |
| Rosier pleine terre | 3,3 L/ha | 1/an | Non applicable | 5 | 5 |
| | Efficacité montrée sur dicotylédones annuelles et dicotylédones bisannuelles à la dose de 3,3 L/ha. Efficacité montrée sur graminées annuelles à la dose de 2,7 L/ha. | | | | |
| | 5,3 L/ha | 1/an | Non applicable | 5 | 5 |
| Uniquement pour des applications par taches. Efficacité montrée sur adventices vivaces. | | | | | |



La société **LANGUEDOC CHIMIE** dispose d'un agrément d'entreprise exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques. Agrément phytopharmaceutique N° LR 00209

Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

NOTA : Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier. La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.

Le 13 03 2025



LANGUEDOC CHIMIE

ZI la Coupe – CS 90518 – 11100 NARBONNE / Tél 04 68 41 70 70

www.languedoc-chimie.com





KRYPT®540

Herbicide haut de gamme Concentré soluble (SL)
540 g/l glyphosate acide Usage professionnel



CULTURES FRUITIÈRES (cultures installées)

| Usages | Dose maximale d'emploi | Nombre maximum d'applications | Délai avant récolte (jours) | Zone non traitée aquatique (mètres) | Zone non traitée plantes non cibles (mètres) |
|--|---|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|--|
| Cultures installées | 4 L/ha | 1/an | 14 | 5 | 5 |
| | <p>Uniquement sur «fruits à noyaux». Uniquement dans les situations suivantes : terrains non mécanisables (vergers en pente, en terrasses, sur buttes, sols très caillouteux/rocheux).</p> <p>Ne pas dépasser la dose annuelle de 2160g de glyphosate par hectare. L'utilisation pour la récolte mécanique des fruits en contact direct avec le sol n'est pas autorisée en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus.</p> | | | | |
| | 4 L/ha | 1/an | 21 | 5 | 5 |
| | <p>Uniquement sur «agrumes», «fruits à coque» et «pommier». Uniquement dans les situations suivantes : terrains non mécanisables (vergers en pente, en terrasses, sur buttes, sols très caillouteux/rocheux).</p> <p>Ne pas dépasser la dose annuelle de 2160 g de glyphosate par hectare. L'utilisation pour la récolte mécanique des fruits en contact direct avec le sol n'est pas autorisée en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus.</p> | | | | |
| | 1,7L/ha | 1/an | 7 | 5 | 5 |
| | <p>Uniquement sur « olivier ». Ne pas appliquer entre les rangs. Ne pas appliquer sur plus de 40 % de la surface de la parcelle. Ne pas dépasser la dose annuelle de 900 g de glyphosate par hectare.</p> | | | | |
| | 1,7L/ha | 1/an | 14 | 5 | 5 |
| <p>Uniquement sur « fruits à noyaux ». Ne pas appliquer entre les rangs. Ne pas appliquer sur plus de 40 % de la surface de la parcelle. Ne pas dépasser la dose annuelle de 900 g de glyphosate par hectare.</p> | | | | | |
| 1,7L/ha | 1/an | 21 | 5 | 5 | |
| <p>Uniquement sur « agrumes », « fruits à coque » et « pommier ». Ne pas appliquer entre les rangs. Ne pas appliquer sur plus de 40 % de la surface de la parcelle. Ne pas dépasser la dose annuelle de 900 g de glyphosate par hectare.</p> | | | | | |
| 4 L/ha | 1/an | 7 | 5 | 5 | |
| <p>Uniquement sur « olivier ». Uniquement dans les situations suivantes : terrains non mécanisables (vergers en pente, en terrasses, sur buttes, sols très caillouteux/rocheux).</p> <p>Ne pas dépasser la dose annuelle de 2160g de glyphosate par hectare. L'utilisation pour la récolte mécanique des fruits en contact direct avec le sol n'est pas autorisée en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus.</p> | | | | | |



La société **LANGUEDOC CHIMIE** dispose d'un agrément d'entreprise exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques. Agrément phytopharmaceutique N° LR 00209

Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

NOTA :

Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier.

La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.

Le 13 03 2025



LANGUEDOC CHIMIE

ZI la Coupe – CS 90518 – 11100 NARBONNE / Tél 04 68 41 70 70

www.languedoc-chimie.com





KRYPT®540

Herbicide haut de gamme Concentré soluble (SL)
540 g/l glyphosate acide Usage professionnel



FORÊT (dégagement et avant plantation)

| Usages | Dose maximale d'emploi | Nombre maximum d'applications | Délai avant récolte (jours) | Zone non traitée aquatique (mètres) | Zone non traitée plantes non cibles (mètres) |
|------------------|---|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|--|
| Dégagement | 4 L/ha | 1/an | Non applicable | 5 | 5 |
| | Uniquement pour des applications par taches. Ne pas utiliser pour l'entretien des forêts, à l'exception de la période d'installation du peuplement (hauteur inférieure à 3 mètres). Efficacité montrée sur dicotylédones annuelles, dicotylédones bisannuelles et adventices vivaces à la dose de 4 L/ha. | | | | |
| Avant plantation | 2 L/ha | 1/an | Non applicable | 5 | - |
| | Ne pas utiliser pour l'entretien des forêts, à l'exception de la période d'installation du peuplement (hauteur inférieure à 3 mètres). Efficacité montrée sur graminées annuelles à la dose de 2 L/ha. | | | | |
| Avant plantation | 4 L/ha | 1/an | Non applicable | 5 | 5 |
| | Efficacité montrée sur dicotylédones annuelles et dicotylédones bisannuelles à la dose de 4 L/ha. Efficacité montrée sur graminées annuelles à la dose de 2 L/ha. | | | | |
| Avant plantation | 5,3 L/ha | 1/an | Non applicable | 5 | 5 |
| | Uniquement pour des applications par taches. Efficacité montrée sur adventices vivaces. | | | | |



USAGES NON AGRICOLES

| Usages | Dose maximale d'emploi | Nombre maximum d'applications | Délai avant récolte (jours) | Zone non traitée aquatique (mètres) | Zone non traitée plantes non cibles (mètres) |
|---|--|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|--|
| Traitements généraux Zones non cultivées | 4 L/ha | 1/an | Non applicable | 5 | 5 |
| Désherbage Total Sites industriels et autres infrastructures | 3,3 L/ha | 1/an | Non applicable | 5 | 5 |
| | En plein uniquement sur surfaces perméables, par taches sur surfaces imperméables. Efficacité montrée sur adventices annuelles et bisannuelles à la dose de 3,3 L/ha. | | | | |
| Parcs, jardins, trottoirs | 5,3 L/ha | 1/an | Non applicable | 5 | 5 |
| | Uniquement pour des applications par taches sur les surfaces perméables et imperméables. Efficacité montrée sur adventices vivaces. | | | | |
| Voies ferrées | 3,3 L/ha | 1/an | Non applicable | 5 | 5 |
| | En plein uniquement sur surfaces perméables, par taches sur surfaces imperméables. Efficacité montrée sur adventices annuelles et bisannuelles à la dose de 3,3 L/ha. | | | | |
| Voies ferrées | 5,3 L/ha | 1/an | Non applicable | 5 | 5 |
| | Uniquement pour des applications par taches sur les surfaces perméables et imperméables. Efficacité montrée sur adventices vivaces. | | | | |

La société **LANGUEDOC CHIMIE** dispose d'un agrément d'entreprise exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques. Agrément phytopharmaceutique N° LR 00209

Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

NOTA :

Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier. La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.

Le 13 03 2025



LANGUEDOC CHIMIE

ZI la Coupe – CS 90518 – 11100 NARBONNE / Tél 04 68 41 70 70

www.languedoc-chimie.com





KRYPT® 540

Herbicide haut de gamme Concentré soluble (SL)
540 g/l glyphosate acide Usage professionnel



06

LIMITATION DE LA DÉRIVE

La formulation Barclay permet de limiter la dérive des gouttelettes de bouillie.

CONDITIONS DU TEST

| | |
|-----------------------|-------------------------------------|
| BUSES – 03 EVS | Papier sensitif – 75 x 25 cm |
| Pression – 5 bar | Vitesse du vent – 1,2 ms |
| Hauteur Buses– 125 cm | Temps de pulvérisation – 5 secondes |



GENERIC 360



KRYPT® 540

Dérive sur les papiers sensitifs à 125 cm de hauteur / buse Les impacts en bleu représentent la dérive.

07



ADIVALOR®

EMBALLAGES VIDES

Réemploi interdit. Bien vider le bidon, le rincer 3 fois à l'eau claire et mettre l'eau de rinçage dans la cuve de traitement. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Se renseigner auprès de BARCLAY CHEMICALS pour connaître la société la plus proche de chez vous qui participe à cette collecte. Respecter la réglementation locale.

- Herbicide haut de gamme 540 g/l prêt à l'emploi
- Pleine dose de surfactants de nouvelle génération
- Classement toxique en H411
- Nouvelle génération de surfactants :
 - optimisation de la rétention
 - augmentation de l'humectation
 - maximisation et rapidité de la pénétration
- Action durable sur adventices difficiles
- Dosage adapté en fonction du contexte
- Délai sans pluie réduit « 1H »
- Délai de ré-entrée dans les parcelles « 6 H »
- Actif en situations difficiles de 0°C à 25°C
- Polyvalent, systémique, non sélectif
- Suivre les informations mentionnées sur l'étiquette



H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
P273 Eviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur.

SPe1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe2 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pour les applications par tache, ne pas appliquer ce produit sur plus de 10% de surface. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les utilisations à des doses supérieures ou égales à 2,7 l par hectare en plein ou à 2,7 l par hectare traité en traitement localisé.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit.

UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION, AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATION CONCERNANT LE PRODUIT

La société **LANGUEDOC CHIMIE** dispose d'un agrément d'entreprise exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques. Agrément phytopharmaceutique N° LR 00209

Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

NOTA : Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier. La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.

Le 13 03 2025



LANGUEDOC CHIMIE

ZI la Coupe – CS 90518 – 11100 NARBONNE / Tél 04 68 41 70 70

www.languedoc-chimie.com

